

CONVOCATION DU CONSEIL CONJOINT COMMUNE-CPAS

Première convocation

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui aura lieu **le mardi 27 décembre 2022 à 19H30 à la salle du Conseil** (rue de la Station, 27).

Ordre du jour

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Commune-CPAS

Le Directeur général f.f.,

François PAERMENTIER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Henri CHRISTOPHE

Par le Conseil de l'Action sociale,

La Directrice générale,

Caroline FRANCOIS

Le Président,

Marc PATERKA